MAIRIE

Conseil Municipal du 11 mai 2026

Délibération n°2026.05.06.1

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260511-D_2026_05_06_1-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Roselyne HAMON

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 30 avril 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, M. Fabrice TANGUY, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY.

Absentes excusées : Mme Martine PALUD donne procuration à M. Christophe QUENEL
Mme Nathalie DELACOUDRE donne procuration à Mme Marie Claire HENAFF

Secrétaire de Séance : Mme Roselyne HAMON

D. n° 2026.05.06.1 CCPL = Désignation des membres de la CIID

Le Maire expose,

Conformément au 1 de l'article 1650A du code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Les élus de la CCPL auront à désigner 20 élus titulaires + 20 élus suppléants potentiellement amenés à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Sur ces 20 titulaires + 20 suppléants, les services des impôts en retiendront finalement 10 + 10.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et les biens divers.

Elle participe, en lieu et place des Commissions Communales des Impôts Directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers.

Elle donne également un avis, en lieu et place des Commissions Communales des Impôts Directs, sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de désigner 2 personnes pour la commune de Saint-Vougay. Après discussion le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer :

- Mme Marie-Claire HENAFF, Maire
- M. Jean-Luc POSTEC, 1er adjoint

Le secrétaire
Roselyne HAMON

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.